

**Appel à contribution**

**دعوة للمساهمة**

تنظم الجمعية التونسية للقانون الاجتماعي  
بالتعاون مع  
المعهد الوطني للشغل والدراسات الاجتماعية

وبدعم من مؤسسة "فريدريش ابرت"  
27-28 افريل 2017

ندوة دولية حول:

**"أي اصلاح الضمان الاجتماعي في تونس؟"**

**Colloque international : INTES - ATDS  
Avec le soutien de la fondation Friedrich EBERT  
27-28 Avril 2017**

**"Quelle réforme de la sécurité sociale en Tunisie ?»**

## **" Quelle réforme de la sécurité sociale en Tunisie ? »**

**Colloque international : INTES – ATDS**

**Avec le soutien de la fondation Friedrich EBERT**

**Avril 2017**

### **Termes de référence :**

Penser la sécurité sociale pour mieux la réformer sinon en rebâtir l'architecture est, en Tunisie, d'une urgence absolue. Il n'est pas uniquement question de "sauver" la sécurité sociale mais d'en faire un atout de développement durable, de justice et de cohésion sociale.

Aussi faut-il rappeler que le système tunisien de la sécurité sociale s'est construit sur un héritage (assurantiel) du passé colonial mais n'a cessé de se développer depuis l'indépendance du pays pour être tournée vers sa généralisation et pour ainsi embrasser la quasi-totalité des catégories sociales actives et occuper une place éminente dans les représentations sociales. L'institution est un acquis, sinon un patrimoine, dans la culture des droits et la collectivité semble peu préparée à accepter un débat sur les enjeux et les révisions nécessaires face à ses grands défis.

L'objectif de ce colloque est de contribuer à l'initiation du débat en question par des contributions variées des universitaires et des experts tunisiens et étrangers, des responsables et techniciens de la sécurité sociale et des ONG.

Les contraintes qui pèsent sur la sécurité sociale et les signes inquiétants indiquent que les bouleversements en cours risquent d'être des plus douloureux et il est grand temps pour que toutes les parties prenantes se mettent à la réflexion sur l'urgence de la réforme et les alternatives souhaitables et possibles. En effet, les crises du système renvoient, plutôt qu'aux mesures de "replâtrage", à la réforme globale et la nécessité de « rebâtir » l'architecture du système de sécurité sociale et donc de reconsidérer l'articulation des finalités, des risques, de la hiérarchie des prestations et des acteurs. La sécurité sociale est dans l'ère des remises en question. Cependant, une réforme possible, et sans ignorer surtout le coût financier, devrait s'opérer dans le respect des grands principes solidaires que nous connaissons aujourd'hui, et qui sont ceux d'une mutualisation protectrice du risque.

Avec un rapport introductif qui porterait sur les grands défis de la sécurité sociale, quatre axes majeurs sont à soumettre à la réflexion :

### **Axe 1 : L'universalisation de la sécurité sociale**

La nécessité de la réforme est liée à la demande sociale pressante de droits sociaux et notamment de droit à la sécurité sociale comme droit humain inscrit dans les normes internationales et dans la constitution du pays. Les contraintes du système nécessitent notamment les arbitrages inéluctables qu'il faudrait établir entre couverture universelle de base et couverture complémentaire pour satisfaire le droit à la sécurité sociale dans ses différentes composantes de prise en charge du "risque" et du "besoin".

L'établissement d'un socle de protection sociale serait une des innovations concrètes dans le champ de l'universalisation de la sécurité sociale. L'idée générale consisterait, pour l'essentiel, et conformément aux normes internationales (socles de protection sociale), d'établir des garanties de Droits dont bénéficierait chaque personne dans le besoin contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale. Les formes d'assistance actuelles pourraient servir ce plancher et être transformées en un mécanisme universel d'accès notamment à des minimas sociaux et des soins de santé ... Aussi faut-il que le socle soit envisagé dans une dynamique d'activation des dépenses sociales pour soutenir l'autonomie des personnes et donc pour ne pas les enfermer dans une logique d'assistance.

### **Axe 2 : la gouvernance du système de sécurité sociale**

L'organisation du système de sécurité sociale et de sa gouvernance est en crise de légitimité. Elle renvoie, pour sa transparence et pérennité, à l'exigence de partenariat et de démocratie sociale dans la conception et le pilotage du système.

La défaillance d'un système de gouvernance est historiquement due à l'appropriation et l'instrumentalisation de la protection sociale par l'Etat. L'institution a tâtonné au gré des pressions sociales : de ce fait, la politique de sécurité sociale s'est trouvée en panne de cohérence et n'a pas pu établir les synergies nécessaires avec les autres politiques de développement sectorielles. La conception statique de la sécurité sociale a limité sa réactivité et cette institution éprouve toujours des difficultés de réaction aux mutations qui l'affectent.

Le maître-mot de la gouvernance et du partenariat dans le champ de la sécurité sociale, développé notamment par le contrat social de 2013, serait surtout le « décentrement » de la réflexion et la prise de décision par les différents acteurs. Il est notamment question, de la manière de penser collectivement la sécurité sociale, de l'arranger institutionnellement et d'en surveiller la mise en œuvre.

### **Axe 3 : la solvabilité (par la rationalisation) des prestations de la sécurité sociale**

La menace d'insolvabilité guette surtout l'assurance maladie et les régimes de pensions.

Repenser *l'assurance maladie* conduit à prendre des précautions quant aux attentes à provoquer chez les bénéficiaires et les différents intérêts à structurer et quant à la reconfiguration surtout financière qui pourrait être inévitable face aux mutations démographiques (espérance de vie), épidémiologiques (maladies chroniques) et socioculturelles (mode de consommation des soins) en cours.

L'assurance maladie souffre surtout d'un déficit de rendement dans la mesure où l'accroissement des dépenses santé n'a jamais couvert le besoin de santé, toujours croissant, des bénéficiaires face à des prélèvements sociaux pas trop variés pour le financement de la santé.

Au-delà du déficit annoncé des comptes de l'assurance maladie, l'accès aux soins et leur prise en charge demeure affectés de fortes inégalités géographiques et sociales qui s'enchevêtrent et souvent se cumulent pour rendre aujourd'hui factice le principe du libre, égal et solidaire accès aux soins.

Les *régimes de pensions* subissent notamment l'impact du vieillissement de la population (et donc le déséquilibre du rapport actif/ inactif) associé à une amélioration de l'espérance de vie à la naissance. Le vieillissement de la population est accompagné par les mutations du marché du travail marquées par le chômage, la mobilité entre statuts, la discontinuité des carrières professionnelles, la précarité de l'emploi et l'évasion vers le secteur informel qui affectent la base financière de la sécurité sociale : la sécurité sociale est appelée à réagir aux nouveaux risques notamment de perte d'autonomie et à gérer l'érosion de ses ressources. L'institution fonctionne à partir d'une base financière davantage plus faible, devient de plus en plus vulnérable aux fluctuations.

### **Axe 4 : le financement du système de sécurité sociale**

La crise de financement de la sécurité sociale fait appel à des mesures de sauvetage et de durabilité de l'institution. La garantie de durabilité n'est pas une œuvre aisée en raison de la multiplicité et la complexité des facteurs contribuant à l'accroissement des dépenses. Certains de ces facteurs sont liés au contexte et dont notamment les bouleversements économiques liés pour l'essentiel aux transformations du marché du travail (chômage et nouvelles formes d'emploi conduisant au rétrécissement de la structure porteuse de la sécurité sociale du fait aussi de l'évasion sociale et de la régression dans l'informalité) et les bouleversements sociaux de fond liés, d'une part, à une vulnérabilité sociale grandissante (affaiblissement des solidarités traditionnelles, dépendance plus

grande des personnes âgées, des personnes nécessiteuses,...)et, d'autre part, à la mutation dans la nature et le poids relatif des risques sociaux (ex. la vieillesse a cessé d'être un risque pour devenir partie intégrante de l'existence en raison de l'allongement de l'espérance de vie).

La sécurité sociale devrait faire appel à un éventail d'instruments assez large pour que le problème de la vulnérabilité puisse être pris en charge à tous les stades de l'existence. La demande tous azimuts de sécurité particulièrement après la révolution ;la vulnérabilité, les ruptures et les discontinuités des droits en matière de protection sociale et les inquiétudes quant à la pérennité de l'institution nécessitent de mettre celle-ci dans une perspective structurelle longue. Tout concourt ainsi à mettre à l'ordre du jour la fiscalisation partielle et progressive des dépenses sociales commençant par les postes déficitaires dont notamment la retraite et l'assurance maladie.

La relation sécurité sociale-emploi et les enjeux qu'elle pose gagnerait d'être examinée : Les difficultés de la sécurité sociale deviennent plus amples avec le développement remarquable de l'économie et de l'emploi informels qui ne font que cultiver l'évasion sociale et fiscale et lancer des défis majeurs au financement de la sécurité sociale.

### **Les attentes du colloque sont :**

1. Penser la sécurité sociale et la situer dans une perspective de réforme globale et cohérente tenant compte des exigences de l'universalité, de la gouvernance et du financement à travers notamment :
  - Une réflexion sur les défis socio démographiques et financiers et l'importance d'un consensus (rôles et responsabilités des différents acteurs) pour y faire face ;
  - Une réflexion sur la conception et la construction future possible de la sécurité sociale assurant l'articulation des finalités, des risques, de la hiérarchie des prestations et des acteurs ;
  - Une réflexion sur l'universalisation de la sécurité sociale par des garanties de base conformes à la dignité de la personne humaine (pour que chacun paie en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins) ;
  - Une réflexion sur l'efficacité et la pérennité de la sécurité sociale (l'adéquation des prestations avec les besoins de la population, en veillant à l'équilibre financier actuel et futur) et ce tout particulièrement pour ses deux grandes branches (retraite et maladie)

- Une réflexion sur la diversification des modes de financement de la sécurité sociale, sur l'amélioration du recouvrement et sur la contribution de l'institution à transition de l'emploi informel à l'emploi formel
2. Aider à la décision par les recommandations des divers intervenants et participants

**Modalités de contribution /**

Comité scientifique : Abdessatar MOUELHI, Hafedh LAAMOURI, Sayed BLEL et Kamel MADDOURI

Date de remise des propositions de communication (intitulé et résumé) : le 10 janvier 2017

Réponse du comité scientifique : le 16 janvier 2017

Date de remise du texte complet (par mail): le 1 avril 2017

Caractéristiques matérielles : times new romans 12 – interligne 1,5

**Les propositions doivent être adressées par mail au/**

**Pr. Abdessatar MOUELHI**

Directeur de l'INTES

mail : a.mouelhi@yahoo.fr

**Pr. Hafedh LAAMOURI**

Vice-Président de l'ATDS

mail :hafedh.lamouri@planet.tn